

Règlement des courses

5km et 10km de Narbonne. Dimanche 18 Septembre 2022

1 Organisateurs :

Les 5km et 10km de Narbonne sont des courses pédestres organisées par l'association ACNM (Athletic Club Narbonne Méditerranée).

Association loi 1901 Rue Pierre de Coubertin, 11100 NARBONNE

2 Descriptif des épreuves :

Les 5km et 10km de Narbonne auront lieu le dimanche 18 Septembre 2022 sur des routes bloquées à la circulation autour du Parc des Sports et de l'Amitié de Narbonne. (Avenue Pierre de Coubertin, Avenue Maître Hubert Mouly, ...)

Programme

9h Départ du 10km (label régional FFA)

10h30 Départ du 5km (demie finale des championnats de France)

3 Mesurage :

Le parcours fera l'objet d'un mesurage par des officiels FFA

Il sera étalonné à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée conforme au règlement de l'IAAF et aux dispositions réglementaires nationales de la charte des courses hors stade FFA.

4 Conditions d'inscriptions

4-1 certificat médical et licences

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés. Tout athlète non licencié devra fournir un Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de la course à pied en Compétition ou de l'athlétisme en compétition et UNIQUEMENT ces mentions datant de moins de 1 an à la date de la course.

Les concurrents doivent se munir de l'original du certificat médical PAPIER afin de le présenter à l'organisation au moment du retrait des dossards. Le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisation. La présentation sur PORTABLE n'est pas acceptée.

4-2 catégories âges

5km ouvert à partir de la catégorie minimes (2007 et 2008)

10km ouvert à partir de la catégorie cadet (2005 et 2006)

4-3 mineurs

Pour les athlètes mineurs en plus du certificat médical il leur sera demandé de fournir une autorisation parentale.

5 Pass sanitaire ou TEST

En fonction de l'évolution des obligations, la direction de course suivra les demandes institutionnelles.

6 Droits inscriptions

Les inscriptions se feront principalement en ligne depuis la plate forme d'inscription **ATS** jusqu'au samedi 17 Septembre à 20 heures. Des inscriptions pourront être prises sur place mais nous ne garantissons pas qu'il restent des places disponibles.

<https://www.ats.com>

Montant des inscriptions :

10km : 13€ (15€ le jour de la course)

5km : 8€ (10€ le jour de la course)

Ces montants seront majorés de la commission d'ATS

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

7 Frais annulation

En cas de maladie , blessure , accident , décès conjoint ascendant descendant, un certificat médical ou un Justificatif devra être adressé à l'ACNM au plus tard le samedi précédant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement se fera sur la base du montant de l'engagement dont on déduira 5€ pour frais administratif.

8 Remise des dossards

Ils seront remis au Parc des Sports et de l'Amitié de Narbonne, au niveau du chapiteau du parking d'honneur, le samedi 17 septembre entre 14h et 18h. Le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Il pourra être demandé une pièce d'identité lors du retrait du dossard.

9 Chronométrage

Le Chronométrage est assuré par la société ATS via des puces électroniques qui seront apposées sur votre dossard.

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

10 Barrières horaires

Il sera imposé aux concurrents des temps limites sur chaque épreuve. Les coureurs ne pouvant respecter ses horaires pourront être mis hors course

10km : 1h30

5Km : 45mn

11 Classement et récompenses

Seront récompensés :

Les 5 premiers du classement scratch homme et femme de chaque course.

Ainsi que le premier de chaque catégorie, homme et femme.

Pas de cumul de récompense possible.

Les résultats seront disponibles sur les sites internet de ATS.

12 Contestation

La décision d'un juge arbitre assisté de juges de courses officiels pour la régularité de l'épreuve sera sans appel.

13 Ravitaillements et assistance :

Les accompagnateurs à vélo ne seront pas autorisés. Les coureurs devront se conformer aux prescriptions des contrôleurs disposés sur le circuit.

Des postes de ravitaillements seront mis en place tous les 5km et à l'arrivée.

14 Secours :

Une assistance médicale sera assurée par la Protection Civile sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgences seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

15 Assurances :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile contractée au près de AIAC Sud-Ouest. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

16 Droit à l'image et Loi informatique et Liberté :

Du fait de son engagement chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves des 5km et 10km de Narbonne, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

17 Annulation

En cas de force majeure, de décision préfectorale, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

18 Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses sous peine de disqualification. L'inscription fait office d'acceptation du présent règlement.